

APPENDICE

EXAMEN DES CONCLUSIONS D'APIRG/20 ET PLAN D'ACTION DE SUIVI

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/01	Certification des aérodromes internationaux	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États sont instamment priés de se conformer aux Normes de l'OACI sur la certification des aérodromes en vigueur depuis Novembre 2003 et aux objectifs de sécurité d'Abuja qui exige la certification des aérodromes internationaux avant la fin de décembre 2015 ;</p> <p>b) En adéquation avec les dispositions sur la coordination entre le RASG-AFI et APIRG, des parties pertinentes de la certification des aérodromes devraient être incluses dans les projets des organes subsidiaires de l'APIRG ;</p> <p>c) Un objectif visant à atteindre 45% de certification des aérodromes internationaux est recommandé conformément aux objectifs approuvés du plan AFI d'ici la fin 2016.</p>					En cours

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/02	Mise en œuvre des dispositions des PANS- Aérodromes	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États sont priés de veiller à la mise en œuvre des PANS-Aérodromes - Doc 9981, applicables et de publier la liste des différences importantes entre les dispositions des PANS – Aérodromes et leurs règlements et usages s’il en existe, dans leur publication d’information aéronautique conformément à l’Annexe 15 à la Convention de Chicago ;</p> <p>b) Les États sont invités à s’efforcer de répondre aux lettres aux États de l’OACI, en particulier concernant les propositions d’amendements des PANS-Aérodromes et l’annexe 14, volumes 1 et 2.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/03	Planification d'urgence d'aérodrome y compris les urgences de santé publique	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États sont invités à veiller à ce que la composante santé publique du Plan d'urgence d'aérodrome et l'organisation du Centre des opérations d'urgence tiennent compte de toutes les Annexes et documents pertinents de l'OACI et du Règlement sanitaire international 2005 de l'OMS ;</p> <p>b) Les États sont invités à assurer une étroite collaboration entre l'Autorité de santé publique et toutes les parties prenantes du secteur de l'aviation civile dans la planification et la gestion des évènements de santé publique pour constamment améliorer l'efficacité tout en évitant la duplication des efforts ;</p> <p>c) Les restrictions sur les vols et passagers en provenance des pays avec des cas de maladie Ebola avérés, suspects ou contacts ne sont pas recommandées par l'OMS, l'OACI et les États membres du CAPSCA. La suspension des vols par des exploitants aériens est également déconseillée.</p>					En cours

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/05	État de mise en œuvre des modules ASBU du Bloc 0	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États sont encouragés à fournir des informations sur l'état de mise en œuvre des modules des ASBU en utilisant des formulaires de compte rendu de la navigation aérienne ou d'autres outils de compte rendu qui peuvent être fournis, au moins deux fois par an ;</p> <p>b) Le Secrétariat doit assurer la coordination de l'élaboration de rapports annuels de navigation aérienne rendant compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des modules des ASBU à soumettre à l'APIRG par l'intermédiaire du Comité de coordination des projets (APCC).</p>					En cours

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/07	Réduction des taux de plans de vol manquants	<p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les États devraient être invités instamment à mettre en œuvre les mesures identifiées par l'APIRG et tirer les leçons de l'expérience des autres régions OACI pour résoudre les carences des plans de vols manquants ;</p> <p>b) Les États doivent mettre sur pied de points focaux pour le suivi de la mise en œuvre des mesures correctrices;</p> <p>c) L'OACI, les ANSP et l'IATA devraient continuer à sensibiliser les parties prenantes à l'utilisation d'adresses collectives pour réduire le taux de plans de vol manquants à des niveaux comparables avec d'autres régions du monde ;</p> <p>d) Le Secrétariat doit établir un mécanisme au niveau de la région AFI pour une analyse profonde et trouver une solution définitive au problème de plans de vol manquants dans le cadre d'un projet.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/09	Mise en œuvre du Manuel PCBS de l'OACI (DOC 9869) et Manuel GOLD (DOC 10037)	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États et les prestataires de services de la navigation aérienne (ANSP) et les usagers prennent les mesures nécessaires pour appliquer les orientations techniques et opérationnelles contenues dans la deuxième Édition du Doc. 9869 (Manuel Communications et Surveillances fondées les performances (PBCS)) et le manuel sur la liaison des données opérationnelles mondiale (DOC 10037) lorsqu'ils seront publiés;</p> <p>b) Les États et les prestataires de services de la navigation aérienne (ANSP) qui n'ont pas encore mis en œuvre le CPLDC/ADS-C examinent la performance de leur système en utilisant le manuel du PBCS et prennent des mesures immédiates là ou des correctifs sont nécessaires ;</p> <p>c) L'OACI doit fournir de l'assistance aux États confrontés à des difficultés de mise en œuvre dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté » pour assurer que tous les États AFI remplissent toutes les exigences en matière de communication et de surveillance.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/10	Recherches et sauvetage (SAR)	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États soient invités instamment à conclure des accords dans le cadre régional pour faciliter la coopération et l'efficacité opérationnelles ;</p> <p>b) Le Secrétariat devrait assurer le suivi des conclusions 19/21 de l'APIRG 19 sur la collecte de données SAR et le développement de la gestion d'une page Web AFI SAR, et 19/22 sur la mise en place d'une équipe d'experts SAR et du projet d'appui SAR, et signaler les progrès réalisés à l'APCC et présenter un rapport d'avancement à APIRG/21.</p>					En cours

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/12	Coopération et coordination civile/militaire	<p>Pour faciliter la coopération civile/militaire, il a été conclu que les États doivent :</p> <p>a) envisager l'application des éléments indicatifs de l'OACI, y compris la circulaire 330 et partage ces éléments avec leurs homologues militaires ;</p> <p>b) adopter une approche FUA en établissant les zones interdites réglementées ou dangereuses de telle sorte que celles-ci soit établies temporairement, en tenant compte des besoins de l'aviation civile ;</p> <p>c) établir un cadre juridique pour appuyer une coordination efficace entre les autorités civiles et militaires;</p> <p>d) incorporer l'élément de la coopération civile/militaire dans le programme de formation aussi bien du personnel civile que militaire des services de la circulation aérienne ;</p> <p>e) réexaminer constamment l'existence des zones interdites, réglementées ou dangereuses en application de la recommandation 2/21 de LIM/AFI (1988).</p>					En cours

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/13	Résolution des problèmes de sécurité dans l'espace aérien du Soudan du Sud	<p>Il est conclu :</p> <p>a) Que le Soudan du Sud soit invité à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes de sécurité identifiés par les usagers et l'OACI ;</p> <p>b) Que l'OACI poursuive ses contacts avec le Soudan du sud afin de rendre plus efficace l'assistance fournie ;</p> <p>c) Qu'il soit instamment demandé aux États et organisations partenaires du Soudan du sud qui apportent un appui à cet État dans les domaines de l'aviation civile de travailler en étroite collaboration avec l'OACI afin de consolider les synergies pour résoudre les problèmes de sécurité.</p>					
Conclusion 20/14	Mise en œuvre de la PBN dans la région AFI	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Le plan de mise en œuvre régional de la PBN soit mise à jour sur la base du chronogramme de blocs des ASBU ;</p> <p>b) Le plan actualisé soit soumis au comité de coordination des projets AFI (APCC) pour être entériné au nom de l'APIRG et transmis aux États pour guider la mise œuvre.</p>					En cours

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/16	Optimisation du Programme africain de procédures de vol (AFPP)	<p>Il est conclu que, afin d’atteindre les avantages optimaux offerts par l’AFPP et de soutenir efficacement les progrès de la mise en œuvre de la PBN dans la région:</p> <p>a) les États africains soient invités urgemment à contacter l’AFPP pour établir comment ils pourraient mieux participer au programme et tirer profit de son établissement ;</p> <p>b) l’AFPP engage des efforts concertés pour fournir des renseignements et sensibiliser les Etats à tirer profit de son établissement ainsi que de ses fonctions et services.</p>					
Conclusion 20/17	Soutien du Programme africain de procédures de vol	<p>Il est conclu qu’afin de fournir des ressources à l’AFPP pour exécuter son mandat :</p> <p>a) Les États africains sont priés instamment de mettre à disposition du personnel qualifié auprès de l’AFPP ;</p> <p>b) Les États membres de l’AFPP sont priés instamment de payer leurs contributions financières dans les délais en début d’année ou comme entendu avec l’AFPP.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/18	Mesures globales pour améliorer les niveaux de sécurité de RSVM dans la région AFI	<p>Il est conclu que : afin de répondre efficacement et durablement aux niveaux de sécurité RVSM dans la région AFI, les États AFI accordent la priorité à la mise en œuvre effective des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Intégrer les SLOP, en notant les avantages de sécurité même où la surveillance a été mise en place; b) S'assurer une évaluation de sécurité adéquate, avec une attention particulière aux points de passage, avant de la mise en œuvre de nouvelles routes ATS ; c) Prendre les mesures nécessaires pour améliorer les rapports et les enquêtes d'incidents; d) Donner la priorité à la mise en œuvre de l'AIDC/OLDI pour réduire les échecs de coordination entre des FIR ; e) Les responsables de la réglementation doivent appliquer strictement les SARP et les dispositions réglementaires relatives aux opérations et approbations RVSM. 					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/19	Mise en œuvre des SLOP	Il est conclu que les États AFI : a) qui ne le n'ont pas déjà fait, doivent prendre les mesures nécessaires d'urgence pour assurer la mise en œuvre de SLOP conformément aux dispositions en PANS-ATM Doc 4444 Chapitre 16 et circulaire 331 de l'OACI ; b) sollicitent l'assistance de l'OACI ou l'ARMA pour s'assurer que les dispositions de publication sont en accord avec les dispositions pertinentes de l'OACI.					On-going process
Conclusion 20/20	Restauration des performances des circuits du SFA	Il est conclu que les administrations et les ANSP veillent à rétablir de toute urgence la performance des circuits des services fixes aéronautiques (ATS/DS et RSFTA).					
Conclusion 20/22	Mise en œuvre de l'AMHS	Il est conclu que les États/organisations établissent des plans de mise en œuvre de l'AMHS et concluent des protocoles d'accord (MoU) pour l'interconnexion des systèmes AMS et qu'elles informent le Secrétariat en vue de l'actualisation du tableau de mise en œuvre de l'AMHS AFI.					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/23	Renforcement de l'ossature VSAT pour soutenir l'interconnexion et l'exploitation de l'AMHS	Il est conclu que : Sur la base des résultats des essais effectués par les fournisseurs de services de navigation aérienne (ATNS, ASECNA), l'actuelle ossature des communications sol-sol basées sur les VSAT soit renforcée afin de soutenir l'interconnexion et l'exploitation de l'AMHS.					
Conclusion 20/24	Création d'un groupe d'études ad hoc pour la mise en œuvre d'une agence centrale de compte rendu et de contrôle de la liaison des données (DL/CMRA)	Il est conclu que : a) Le groupe d'études ad hoc comprenant les organisations et les États ci-après: Cap Vert (Chef de groupe), Ghana, ASECNA, Afrique du Sud et Seychelles, AFRAA et IATA établis pour identifier proposer les principales fonctions d'un DL/CMRA, la structure d'organisation appropriée et un mécanisme économique de financement approprié; and b) Le chef du groupe d'études doit fournir au Secrétariat un rapport sur les activités du projet, principalement à travers des téléconférences, pour présentation à l'APCC et le résultat ultime doit être ensuite présenté à l'APIRG/21.					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/25	Partage des résultats des études sur le GNSS	Il est conclu que : a) les États et les organisations ayant entrepris des études et essais sur le GNSS veillent à partager leurs résultats pour informer de l'impact du GNNS/SBAS de la région AFI à atteindre conformément à la conclusion 19/29 d'APIRG ; b) Les bureaux régionaux facilitent la recherche de financement d'une étude d'impact liée à la mise en œuvre du GNSS/SBAS dans la région AFI ; c) la CAFAC organise une réunion régionale pour examiner les problèmes liés à la mise en œuvre du GNSS dans la région AFI.					
Conclusion 20/26	Interconnexion des systèmes de surveillance	Il est conclu que : dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la surveillance dans la région AFI, les bureaux régionaux de l'OACI facilitent la mise en œuvre par les États des plans de surveillance de la région AFI et l'interconnexion de leurs systèmes de surveillance afin de renforcer la capacité de surveillance le long des zones d'acheminement et de fournir un service de surveillance sans discontinuité.					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/27	Assignation de codes indicatifs (II) interrogeurs SSR Mode S	<p>Il est conclu que :</p> <p>Pour prévenir des conflits dans l'exploitation de SSR Mode S dans les espaces aériens qui se chevauchent : a) Les États/organisations doivent envoyer au Secrétariat au plus tard le 31 décembre 2015, les coordonnées de leurs stations SSR Mode S et saisir leur bureau régional de l'OACI compétent pour l'assignation de codes interrogeurs indicatifs II SSR Mode S;</p> <p>b) L'OACI finalise la base de données et le logiciel pour l'assignation de codes indicatifs II interrogeur SSR Mode S.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/29	Soutien à la position de l'OACI	<p>Il est conclu que conformément au Manuel relatif aux besoins de l'aviation civile en matière de spectre radioélectrique — Énoncés de politique approuvés de l'OACI (Doc 9718) :</p> <p>a) Les États/Organisations continuent de soutenir la position de l'OACI pour la CMR en particulier pour des point d'ordre du jour de haute importance pour une exploitation sécurisée par l'aéronef, en participant aux réunions nationales et sous régionales préparatoires aux réunions de la CMR ;</p> <p>b) Le Secrétariat renforce la coordination des initiatives visant à assurer l'alignement de leur position nationale avec la position de l'OACI pour la CMR.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/30	Protection du spectre de la bande C	<p>Il est conclu que : En accord avec la Résolution 154 (Rev WRC-15), les États/Organisations prennent les mesures appropriées visant à assurer la protection de la bande C satellite utilisée par les réseaux VSAT AFI :</p> <p>a) Enregistrement des fréquences VSAT dans le registre de l'État tenu par les autorités nationales de régulation des télécommunications</p> <p>b) Suivi avec les autorités concernées pour enregistrer plus tard les fréquences dans le Registre international principal de fréquence de l'OACI (MIFR).</p>					
Conclusion 20/31	Renforcement des capacités du personnel CNS AFI	<p>Il est conclu qu'en vue d'assurer une mise en œuvre effective des projets identifiés par APIRG :</p> <p>a) Les États/Organisations poursuivent leurs efforts dans le développement des capacités du personnel CNS à travers des Plans et programmes de formation consolidés</p> <p>b) L'OACI continue de soutenir le développement des capacités du personnel CNS à travers des ateliers et séminaires</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/32	Coordination pour la planification et la mise en œuvre du service de la navigation aérienne	Dans le cadre de la nouvelle structure et de l'approche projet d'APIRG, des mécanismes appropriés soient établis entre les secteurs ANS (ATM, AIM, SAR, MET, CNS, AGA) en vue d'assurer une coordination efficace pour la planification et la mise en œuvre du service de la navigation aérienne.					
Conclusion 20/33	Compréhension commune de l'AN-Conf/ 12 Rec. 3/8 (c)	Il est conclu que : les États notent que le concept AFI-CAD de mise en œuvre de bases de données AIS centralisées est bien conforme aux dispositions de l'AN-Conf.12 12 Rec.3/8 (c) appelant les États à s'engager dans une coopération interrégionale et intrarégionale pour une transition rapide du service d'information aéronautique (AIS) à la gestion de l'information aéronautique (AIM) d'une manière harmonisée et à l'utilisation de l'échange de données digitales et de considérer les bases de données régionales ou sous-régionales comme un catalyseur de la transition de l'AIS à l'AIM.					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/34	Données et systèmes interopérables	Il est conclu que : Pour assurer la compatibilité de diverses versions de base de données AIXM (AIXM 4.5, AIXM 5.1) et l'intégration de différents domaines de données aéronautiques (MET, ATM, etc.) et faciliter la gestion d'une information globale du système (SWIM), la mise en œuvre d'éléments ASBU B0- DATM sur AIXM dans la région AFI doit être bien coordonnée.					
Conclusion 20/35	Planification et mise en œuvre de l'AIM	Il est conclu que : Les États doivent veiller à ce que la planification et la mise en œuvre de l'AIM dans la région AFI soient cohérentes et compatibles avec les évolutions dans les régions adjacentes et qu'elles s'inscrivent dans le cadre du concept opérationnel ATM et du plan mondial de navigation aérienne.					
Conclusion 20/38	Module Formulaire de compte rendu de navigation aérienne (ANRF) pour le module B0- AMET	Il est conclu que l'APIRG entérine le formulaire actualisé de compte rendu de navigation aérienne (ANRF) qui figure à l'Appendice 2.6B pour le module ASBU BO-AMET dans la région AFI.					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/40	Qualifications du Personnel exerçant les fonctions de supervision de la sécurité dans le cadre de l'assistance météorologique	Il est conclu que : Des mécanismes soient mis en place par les États pour s'assurer que le personnel exerçant les fonctions de supervision de la sécurité dans le cadre de l'assistance météorologique dans la région AFI ait les qualifications et les compétences requises tel qu'énoncé à l'Annexe 19 à la Convention de Chicago et rendent compte des progrès réalisés à l'APCC et de l'état d'avancement à la réunion APIRG/21.					
Conclusion 20/41	Participation aux activités du futur Groupe d'experts sur la mise en œuvre des activités SWIM dans le domaine MET.	Il est conclu que : les États AFI soient encouragés à participer aux activités du futur Groupe d'experts sur la mise en œuvre du système de la gestion globale de l'information (SWIM) dans le domaine MET.					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/42	Évolutions récentes du SADIS et du WAFS	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États africains soient encouragés à obtenir régulièrement des informations sur la vérification les données de prévisions des CAT et CB au GRIB2 du WAFS Londres ;</p> <p>b) Que les usagers du SADIS en Région AFI :</p> <p>1) saisissent leur fournisseur de logiciel de poste de travail du SADIS pour obtenir des informations sur les mises à jour et profitent des améliorations apportées, notamment la fourniture des données OPMET alphanumériques classiques à une minute d'intervalle ;</p> <p>2) soient encouragés à établir et à tester régulièrement leurs comptes d'accès de secours avec le WAFS de Washington, compte à utiliser en cas de non disponibilité du service normal conforme au plan régional de navigation aérienne AFI.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/43	Plan d'action pour éliminer les carences de navigation aérienne dans le domaine MET	Il est conclu que : a) les Bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi actualisent les carences de navigation aérienne dans le domaine MET dans le reste des États AFI qui n'ont pas bénéficié de visites; b) les États AFI où les carences perdurent s'emploient à établir et à mettre en œuvre un plan d'action visant à éliminer les carences de navigation aérienne dans le domaine MET ; c) les BRDO AFI présentent les statistiques sur la disponibilité des données OPMET en utilisant les seuils ci-après : disponibilité « au-dessus de 97 %, entre 50 % et 97 % et disponibilité en déca de 50 % ».					
Conclusion 20/44	Plan de transition pour le traitement de données OPMET au format numérique dans la région AFI	Il est conclu que les informations contenues à l'Appendice 2.6-D au présent rapport, soient entérinées en tant que plan de transition pour le traitement des données OPMET en format numérique pour la région AFI.					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/45	Séminaires de formation pour le renforcement des capacités de traitement des données OPMET au format numérique dans la région AFI	<p>Il est conclu que l’OMM, en coordination avec l’OACI assiste les États AFI dans l’échange des données OPMET au format numérique en organisant des séminaires de formation et des ateliers afin:</p> <p>a) de sensibiliser les usagers des organes du Système d’échange des bulletins météorologiques de la région AFI (AMBEX) à l’échange de données OPMET en format numérique ;</p> <p>b) d’accélérer la mise en œuvre du plan de transition AFI pour le traitement des données OPMET au format numérique.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/47	Approbation et élaboration de l'eANP AFI	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Le groupe APIRG entérine le format du nouveau plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil de l'OACI;</p> <p>b) Le Secrétariat :</p> <p>1) Finalise les Volumes I, II and III de l'eANP AFI en coordination avec les Etats d'ici 26 février 2016, sur la base des éléments élaborés par les sous-groupes d'APIRG ;</p> <p>2) Initie les propositions d'amendement correspondantes conformément aux procédures applicables.</p>					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
Conclusion 20/48	Amendement du Manuel de procédures d'APIRG	<p>Il est conclu :</p> <p>Que le Secrétariat d'APIRG :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Diffuse la proposition d'amendement au Manuel de procédures d'APIRG aux membres d'APIRG, pour observations et contributions au plus tard le 31 janvier 2016 ; b) Publie la version finale du nouveau Manuel de procédures d'APIRG le 30 mars 2016 au plus tard. 					

Conclusion/ Décision N°	Titre de la Conclusion/ Décision	Énoncé de la Conclusion/Décision	Responsabilité	Livrable	Suite à donner	Date achèvement rapport	État de mise en œuvre
1	2	3	4	5	6	7	8
<p>Conclusion 20/49</p>	<p>Identification et difficultés de mise en œuvre</p>	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) La série initiale des projets identifiés par les sous-groupes d'APIRG tel qu'ils apparaissent aux Appendices 4.4.8A, 4.4.8B, 4.4.8C, 4.4.8D1, 4.4.8D2, 4.4.8D3, 4.4.8E1, 4.4.8E2 et 4.4.8E3 soient adoptés ;</p> <p>b) Le Secrétariat confectionne un catalogue consolidé de tous les projets identifiés au moyen d'un format standard devant être entériné par le CCPA. Ce faisant, les projets doivent être structurés conformément aux zones d'acheminement en vigueur ;</p> <p>c) L'APIRG à travers le CCPA explore l'assistance et les mécanismes de financement en matière de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union Africaine, la Commission africaine de l'aviation civile, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions financières ;</p> <p>d) Les bureaux régionaux de l'OACI, la CAFAC et l'AFRAA poursuivent la coordination inter-régionale aux fins d'harmonisation et d'interopérabilité des systèmes de navigation aérienne et pour l'exploitation sans discontinuité du transport aérien à travers les régions.</p>					
